

Recherches sociographiques



" Le costume civil en Nouvelle-France "

Roger Pinon

Volume 11, numéro 1-2, 1970

La Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055485ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055485ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Pinon, R. (1970). " Le costume civil en Nouvelle-France ". *Recherches sociographiques*, 11(1-2), 177-182. <https://doi.org/10.7202/055485ar>

*En marge d'un livre récent
de Robert-Lionel Séguin **

« LE COSTUME CIVIL EN NOUVELLE-FRANCE »

L'historien Robert-Lionel Séguin s'est, dans son dernier ouvrage, attaqué à un sujet dont l'importance est considérable sur les plans de l'histoire, de la sociologie, de l'économie et de l'ethnographie. C'est sur ce dernier plan qu'il a choisi de situer sa contribution. Les lacunes et la faiblesse de composition de l'ouvrage n'enlèvent pas sa valeur au sujet traité et sa lecture suggère des remarques d'intérêt général.

Le livre se divise en quatre chapitres : le premier crée un cadre en décrivant les « circonstances historiques » ; le second, et aussi le principal, présente un inventaire des « pièces vestimentaires » ; le troisième énumère « les tissus », et le quatrième, « les accessoires ».

Le chapitre premier n'est pas dénué d'intérêt, au contraire. Il est naturel que les modes les plus anciennes aient été françaises et qu'une mode « canadienne » ne se soit développée que tardivement, vers 1750 ; elle coïncide avec l'avènement de la faveur populaire pour les « étoffes du pays ». ¹ Mais cette mode n'est pas d'inspiration indienne : elle reste dépendante de la coupe et du goût européens. Car on importe aussi des vêtements anglais, hollandais et espagnols, voire même de la Nouvelle-Angleterre. Ce que l'on a repris des Indiens, ce sont des vêtements utilitaires adaptés à la course des bois, le *brayet*, une sorte de culotte rudimentaire, et les *mitasses*, « qui sont des bandes d'étoffe avec lesquelles on s'enveloppe les jambes ». ² Ajoutons-y des souliers et des ceintures « sauvages » déjà. Par contre l'habillement des colons influence celui des Indiens, et sa production artisanale par eux. Il est vrai que le commerce des pelleteries a, lui aussi, quelque effet sur le costume des colons, notamment sur la coiffure et la chaussure.

Sur le plan économique, l'importation des vêtements au Canada durera aussi longtemps que la Nouvelle-France ; car on ne passa à la production de toile qu'au début du XVIII^e siècle ; « jusqu'au milieu [de ce siècle], chaussures, coiffures et vêtements parviendront régulièrement par voie maritime ».

Sur le plan psychologique, il convient de souligner qu'avec un certain enrichissement de la colonie, les garde-robes vont prendre de l'importance, au point que certaines d'entre elles vaudront autant que le cheptel d'un « habitant » ou que sa demeure. Une surprise même : « l'homme dispose très souvent d'une garde-robe mieux garnie que celle de la femme ». ³

* Robert-Lionel SÉGUIN, *Le costume civil en Nouvelle-France*, Ottawa, Musée national du Canada, 1968, 330 p., dessins de R. L. Regor, avant-propos de Carmen Roy.

¹ Une certaine mode « canadienne » s'était développée assez tôt dans la colonie, en adaptation aux conditions de vie du pays ; mais elle ne concernait que le costume fonctionnel.

² L'auteur se montre plus explicite sur les mitasses, page 5 ; la définition retenue par lui correspond à une évolution des mitasses indiennes. De fait, il y a plus à dire que ne le fait l'auteur : voir, notamment, l'excellente communication de M^{me} Madeleine Doyon-Ferland : *Influence du costume des Indiens sur celui des Blancs*, parue dans les « Actas do Congresso internacional de Etnografia » (San Tirso, Portugal, 1963), IV, [1967], pp. 275-279.

³ Il en était de même en Europe à cette époque.

Celle-ci, cependant, est loin d'abdiquer toute coquetterie. Se dessine aussi une différenciation entre la mode à la ville et à la campagne. Cependant la mode urbaine domine: ce qui se perçoit, c'est qu'à la campagne se produisent une certaine simplification de la mode urbaine et un certain retard sur elle; il eût peut-être convenu de souligner que le costume masculin était plus uniforme dans la même perspective et que c'est dans les centres urbains qu'il tendait à se diversifier selon les milieux sociaux.

Dès lors, il n'y a pas à s'étonner si l'Église exerce une censure, surtout dans la région de Montréal, mais aussi à Québec, sur certaines extravagances vestimentaires, ni si des litiges s'élèvent entre marchands et clients. Cette situation s'explique du fait que les sources principales utilisées par l'auteur sont des archives judiciaires et des actes notariaux. Sources de grand intérêt, rien de plus certain, mais il est permis de le chicaner sur deux points: tout d'abord parce qu'il prétend nous donner une étude ethnographique sur le costume civil en Nouvelle-France d'après des pièces d'archives émanant de Montmagny, Montréal et Québec seulement, ce qui ramène la méthode qu'il emploie à des sondages, caractéristiques, certes, mais couvrant assez inégalement l'aire géographique suggérée par le titre. Caractère de l'enquête que renforce une deuxième sélection, opérée sur les documents réunis: « pour abrégier [la] nomenclature [des pièces vestimentaires] et pour éviter des répétitions inutiles, on s'en tiendra à la plus ancienne mention manuscrite de chaque pièce ». Il pallie l'inconvénient de ne pas être exhaustif en chiffrant la fréquence du port de la pièce selon le tableau suivant: « port courant: 5; port fréquent: 4; port occasionnel: 3; port rare: 2; port très rare: 1. » Cet instrument de mensuration, assez grossier, n'est pas décrit davantage; et nulle part l'auteur n'indique sur quelle méthode il fonde le calcul de ces indices.

Or le matériel négligé dans l'inventaire réduit qui nous est présenté doit être important: 41 notaires figurent dans les sources exploitées, mais 22 seulement apparaissent dans la liste des « Intitulés de minutes notariales », qui énumère 212 minutes, dont 4 seulement concernent Québec et aucune Montmagny.¹ Dès lors la Nouvelle-France du titre n'est guère plus que la région de Montréal, ce que confirme la liste que l'on peut dresser des localisations fournies aux textes publiés. Ces intitulés de minutes correspondent aux documents d'archives utilisés pour la publication.²

L'intérêt du matériel négligé peut se deviner si l'on observe de près celui qui est publié. N'étant pas philologue, l'auteur ne soupçonne pas l'intérêt linguistique de ses *excerpta*. En effet, de simples graphies comme *goffré* (Pointe-aux-Trembles, 1746) et *eschevotz* (1703) sont plus intéressantes qu'il ne paraît: le *Glossaire du Parler français au Canada* enregistre *gofrer* au sens de « goder, faire des plis ». Des cas d'alphacisme comme *sarge* pour « serge », *jarratiere* (Côte-Saint-Martin, 1704) pour « jarretière », d'iotacisme comme *milton* pour « molleton » (dans Kalm, XVIII^e siècle), *michoirs de col* (Montréal, 1673) pour « mouchoirs de cou »; une métathèse comme *coutagan* (Rivière-Saint-Michel, 1684) pour « catogan »; des prononciations aberrantes par rapport au français classique, telles que *pource-*

¹ Une seule minute utilisée remonte au régime anglais: elle est de 1782; les plus récentes des autres sont de 1760. Le livre ne couvre donc pas toute la période de la Nouvelle-France.

² L'auteur aurait pu utiliser beaucoup d'autres documents, commerciaux notamment. Et il n'a pas vu tous les notaires de Québec.

laine (1693), *bouette* (1754) pour « boîte », *caneson* (1674) pour « caleçon », *amonition* (Varenes, 1713) pour « munition », *couverte* (1693) pour « couverture », *tavoyelle* (Montréal, 1673) pour « tavoyole », *ensemble* (Montréal, 1706), *cotty*, *covelty* (1689-1690) pour « coutil », *callon* (1662) pour « gallon », *guipeure* (1684) pour « guipure », *Cecile* (1753) pour Sicile, *justacorps* (Montréal, 1659) et *justecorpz* (Laprairie, 1693) pour « justaucorps », *fustanne* (Contrecoeur, 1695) et *fustaine* (Montréal, 1703) pour « futaine », *populine* (1760) pour « popeline », *bauracam* (1697), *barraquan* (1662, 1676), *baraquand* (1659) pour « bouracan » sont hautement instructives pour le dialectologue et l'historien de la langue, et posent de nombreux problèmes. Il est probable que bien d'autres graphies sont à relever dans le matériel qui n'a pas été publié.

D'ailleurs la langue écrite des notaires mérite un examen comme telle, et ce n'était pas la tâche de M. Séguin, bien entendu, d'y procéder. Car d'où viennent des notations aussi bizarres que *moussouline* (Varenes, Rivière-Saint-Michel, 1684) et *mossoline* (Montréal, 1707) pour « mousseline », *coulotte* (1714) pour « culotte »; *drap de sceau* (1689), une fois, contre trois fois la forme normale (sinon l'orthographe) *drap duceau* (1663, 1673), que Furetière (1680) orthographie *drap d'usseau*, « . . . drap manufacturé dans un village du Languedoc, près de Carcassonne, d'où le nom est venu »; *estame* (1657, 1660, 1662, etc.) pour « étamine »; *chaumicse* (Montréal, 1753) pour « chemise »; *capasienne* (1695) pour « capucine », pour se limiter à quelques exemples ? Faut-il incriminer l'éditeur qui a pu mal lire, l'ignorance du notaire ou de ses clercs, ou encore la langue parlée à l'époque ?

Les variations d'orthographe pour un même mot, comme *créseau*, *cruseau*, *carosé*, *carissé*, *carisel* suggèrent une *scripta* assez proche de la langue parlée, s'efforçant à une certaine normalisation, mais ne surmontant pas toutes les difficultés, comme une double introduction d'un même mot (* *cariseau*, *carisel*). Dans quelle mesure cette *scripta*, qui devait être comprise et des autorités et des particuliers, reflète-t-elle des nuances de prononciation individuelles (chez le notaire ? ou le(s) déclarant(s) ?), ou régionales (importées d'Europe ? ou acquises sur place ?), ou canadiennes de l'époque ?

On trouve dans les textes notariaux d'intéressants dialectismes, comme *bleuf* (1674), dont on peut se demander si le « f » final se prononçait, ce que suggère le féminin *bleufve* (1684). Le « s » de *tusque* (Montréal, 1659), « tuque », mot canadien, est-il étymologique ou non, je ne puis décider à défaut d'autres notations anciennes. Ainsi donc les textes excerpés présentent un intérêt philologique considérable et l'on est en droit de regretter de ne pas les avoir tous.

Remarquons en passant que la reproduction diplomatique des graphies authentiques ne devrait pas empêcher l'auteur de proposer l'accentuation nécessaire à une lecture correcte des mots. Et les textes, de toute manière, ne peuvent être édités sans commentaires. L'auteur, il est vrai, s'efforce d'éclaircir le sens des termes qui sont en rapport avec son sujet, mais il est loin de toujours le faire pour d'autres mots. Par exemple: que signifient *Chaville* dans « une Capotte de satin petit gris garnie de Chaville » (1753), et *patentailles* dans « robe de damas fond blanc à fleurs cramoisie patentailles » (1753) ? Il y a, en outre, des mauvaises lectures probables: *trutame* n'est-il pas * *trutaine*, c'est-à-dire « tiretaine » ? que *chaulit* signifie « coutil » me paraît être de la haute voltige: au moins fallait-il lire * *chautil* ou * *chou-*

til.¹ J'ai peine à voir « falbala » dans *falbannal* (1704) : ne serait-ce pas *fail[le] bannal[e] qu'il faudrait lire ? La lecture est-elle correcte dans « un Corpz Couvert d'Un Camelot rouge et une piece dud corps Couvert de damois », et ne doit-on pas comprendre * damas au lieu de l'énigmatique *damois* ? L'auteur signale plus d'un mot devant lequel il est à quia : *cadurdaignan* (Montréal, 1707), *stinguergues* (idem), *saramoise* (Montréal, 1708), ou sur le sens desquels il ne se prononce pas, comme *ablinette*, *plaiche*, etc. Mais il reste bon nombre de termes sur lesquels on manque d'information : *toile de chambre* (Montréal, 1696), *de Chaulette* (servant de doublure, 1753), *a lavau* (1752), *herbee*² (Montréal, 1695); *serge de Seigneur* (1673), *mognonet* (Sault-au-Récollet, 1748) et *mognonette* (1748), « *une petite Cantillé de Collinet* » (1751), *laise* (Montréal, 1685), *souliers du baron* (1684), *couleur de muse* (1698), (étoffe) *de Saint-Giron musique*³ (1693), roulleau ou roulons (1685), tavelle (1674), ramele (1708), gardes de magasin (1693), corps (p. 175), peniston (1697), etc.

Il serait bon de résoudre les abréviations moins communes que *dud[il]*, *lad[ite]*, etc. Par exemple : que signifie « façon de raz de *Cha'aslon* » (Montréal, 1660) ? Parfois on soupçonne qu'une abréviation n'a pas été indiquée, comme à la page 311 : « L'occasion se *pentera* » — * se p'entera — * se présentera.

Je ne comprends pas pourquoi l'auteur use de *mohere* comme mot-clé, alors que l'orthographe normale *moire* apparaît dans tous les extraits qu'il publie. La date d'apparition du mot est d'ailleurs intéressante : 1695 au Canada, c'est-à-dire pratiquement la même qu'en France au sens de « Tissu d'armure toile qui présente des parties mates et des parties brillantes par suite [d'un] apprêt » qu'il reçoit par écrasement irrégulier de son grain à la calandre ou au cylindre (*Petit Robert*, p. 1,101).

Quant au *mantelet decorce* (1754), ce n'est autre qu'un * mantelet d'Écosse, en tissu écossais.

Un mot comme *quarteron* appelait un commentaire : car seul le document de 1702, « 19 livres trois quarterons de fil de poictou », indique qu'il s'agit d'un quart de livre ; on peut même en déduire que le fil se vendait au poids,⁴ comme les épingles d'ailleurs.

Ces remarques de caractère linguistique ne font pas justice à ce que l'auteur a réussi à élucider. Il a diligemment consulté glossaires et dictionnaires, sans cependant tirer tout le parti qu'il aurait pu des glossaires régionaux de la France occidentale, dont il ne mentionne que le *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge* par Georges Musset. Ces glossaires, longs et fastidieux à consulter pour qui s'occupe du costume, sont riches d'indications très importantes, en dépit des déconvenues que l'on éprouve souvent. À leur défaut, le recours au *Französiches etymologisches Wörterbuch* de Walter von Wartburg aurait rendu d'éminents services à l'auteur.

L'impression que l'on éprouve à la lecture du livre de M. Séguin n'est pas de complète satisfaction à d'autres points de vue.

¹ Ceci ne signifie pas que j'approuve l'interprétation par « coutil » : je ne fais rien de plus que de poser une question.

² C'est-à-dire traitée sur l'herbe.

³ Ou musqué ?

⁴ Ce que les folkloristes ont encore pu noter au xx^e siècle. À remarquer que l'auteur a glosé le mot *marc*, mesure de poids ; pourquoi ne pas avoir fait de même pour *quarteron* ?

Qu'il présente son inventaire en forme de dictionnaire selon l'ordre alphabétique des termes-clés à l'intérieur de grandes subdivisions rationnelles, nul n'objectera à la commodité que le procédé offre au consultant. On doit le louer de faire apparaître des aspects importants de l'habillement par des mots suscrits: la nature du matériau, sa couleur, des détails de confection, de mode, d'utilisation, etc. Mais ces aspects des choses ne sont nulle part repris en synthèse. Les subdivisions: costume masculin (y compris la coiffure et la chaussure), costume féminin (y compris les accessoires, la coiffure et la chaussure), vêtements d'enfants (y compris la coiffure et la chaussure), vêtements de traite, habits de deuil, doublures (où ne figure pas la *finette*), les tissus (étoffes importées, tissus de fabrication domestique), les accessoires (passementerie, agrafes, portes, boucles et boutons, bijoux), sont exhaustives.

Mais il manque à ce matériel d'avoir été étudié: l'auteur ne pose pas de problèmes. Ils constate à larges traits un certain nombre de faits dans son chapitre liminaire, puis passe au dictionnaire. Or il pouvait arriver à des résultats, par l'examen philologico-historique d'abord, par l'étude sociologique et ethnographique ensuite.

Les remarques linguistiques qui précèdent prouvent qu'il y a plus à tirer des textes publiés et des autres non utilisés. Il y en a d'autres, plus générales. Nulle part, par exemple, l'auteur n'examine le problème des dénominations à déterminant géographique, comme *toile d'Allemagne*, de *Limbourg* (en Belgique), *drap d'Elbæuf*, etc. Ces termes expriment-ils la provenance matérielle des produits importés ou sont-ils les dénominations génériques, des types de tissus ou autres objets qui pouvaient se fabriquer ailleurs qu'indiqué? La confrontation des lieux et des dates et leur classement peuvent induire des conclusions quant à la vogue de ces produits, et sur la force comme sur la nature des relations existant entre la colonie et l'Europe.

Les données économiques que fournissent les documents ne sont guère exploitées systématiquement. Il serait intéressant de voir si un renchérissement des produits importés, en relation avec une dépréciation de la monnaie en circulation au Canada, n'a pas provoqué l'éclosion d'une modeste industrie textile et d'une mode canadiennes. Quelle était, d'autre part, la marge moyenne de dépréciation estimée par les notaires sur les vêtements qui avaient été portés?

Ces remarques ne font qu'évoquer quelques-uns des problèmes que pose l'étude du costume civil en Nouvelle-France. Il y en a d'autres. L'auteur a eu bien raison de ne pas étudier son sujet avec l'intention de rédiger une histoire du costume, qui, dans l'état de la documentation publiée avant lui et par lui, ne pourrait être que prématurée. Mais satisfait-il l'ethnographe?

À vrai dire, celui-ci reste sur sa faim de connaître: il se trouve placé devant un amas ordonné de matériaux: mais il n'a pas le tableau descriptif de l'habillement des gens de l'époque auquel il s'attendait. Car l'auteur a renoncé à se servir de la méthode par excellence de l'ethnographe, qui est la comparaison avec les documents qu'il est possible d'arracher à la tradition vivante ou expirante par l'enquête orale. Il ne nous promet d'ailleurs pas cette enquête, qui peut venir après les dépouillements d'archives, et qui souvent les valorise. Il a même renoncé à l'exploitation d'une méthode plus proche de sa formation d'historien, à savoir l'examen des pièces de vêtements que conservent les musées, tant canadiens que français, afin de

comparer les données archivistiques au *realia*. Et ce ne sont pas les pauvres dessins, d'une valeur documentaire très discutable, de M. Regor, qui pallient cette insuffisance méthodologique.

Bref, l'ouvrage est une contribution documentaire importante, mais décevante, à la connaissance du costume canadien. Le sujet reste ouvert à la recherche: il convient de cerner des problèmes précis, de les aborder avec des méthodes raffinées. L'auteur ou quelque autre chercheur peut aller bien plus loin en profondeur avec une méthodologie plus complexe et plus constructive.

Néanmoins la matière réunie, fruit de longs et pénibles dépouillements, mérite considération, et l'auteur a droit à notre estime: car l'œuvre engagée par lui n'est ni simple ni facile; mais il a fait le premier pas, celui qui compte.¹

Roger PINON

*Département d'études canadiennes,
Université Laval.*

¹ On peut discuter de la bibliographie, qui annonce plus d'ouvrages qu'on en voit qui furent vraiment consultés pour la rédaction du livre. Et pourquoi citer les *Archives de Folklore* en bloc au lieu de citer chaque article (utilisé?) sous le nom de leur auteur, ceux-ci n'étant pas très nombreux qui furent consacrés au costume? Dès lors d'ailleurs que l'auteur citait lesdites *Archives* en bloc, pourquoi en isolait-il l'ouvrage de Sœur Marie-Ursule?